



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



25078595



- 3 JUIN 2025

Greffier

N° d'entreprise : **0898 937 602**

Nom

(en entier) : **Patria Belgium Engine Center**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège **Rue du Fonds des Fourches, 23 - 4041 Herstal**

Objet de l'acte : Procuration

Extrait des résolutions écrites et unanimes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, d.d. 26 mai 2025.

1. L'Actionnaire prend connaissance de la démission des administrateurs suivants de la Société, avec effet au 31 mai 2025 :

- Monsieur MIKKO LEINO ;
- Monsieur ALEKSI OJALA ;
- Monsieur JUKKA HOLKERI.

L'Actionnaire remercie MIKKO LEINO, ALEKSI OJALA, JUKKA HOLKERI pour leurs services.

2. L'Actionnaire décide de nommer comme administrateurs de la Société, pour une durée illimitée :

- Monsieur PEKKA JUHANI RUUTU avec effet au 1er juin 2025 ;
- Monsieur MIKKO AIMO OSKARI KILPELÄINEN avec effet au 1er juin 2025 ;
- Monsieur MIKA JUHANI HAKANEN avec effet au 1er août 2025.

Leur mandat ne sera pas rémunéré.

En conséquence, l'organe d'administration de la Société sera composé comme suit, sans préjudice de la délégation de la gestion journalière :

a) A compter du 1er juin 2025 :

- Monsieur Marjurt Porkka ;
- Monsieur Hugo Vanbockryck ;
- Monsieur Pekka Ruutu ; et
- Monsieur Mikko Kilpeläinen.

b) A compter du 1er août 2025 :

- Monsieur Marjurt Porkka ;
- Monsieur Hugo Vanbockryck ;
- Monsieur Pekka Ruutu ;
- Monsieur Mikko Kilpeläinen ; et
- Monsieur Mika Hakanen.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

3. L'Actionnaire donne procuration à Julien BOGAERTS, Carole HENSMANS, Matthieu ALLARD et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises par les présentes résolutions écrites et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celles-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).